

DÉPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

**Séance du 18 février 2021**

L'an deux mille vingt, le 18 février 2021 à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 12 février 2021

**Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42**

**Nombre de présents : 34 puis 35**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 41 puis 42**

***Etaient présent(e)s :***

M. BAUDRY José, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, M. BOONAERT Jean-Philippe, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M. DEHAENE Michel, M. DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, arrivée au point numéro 12, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M. FICHEUX Bruno, Mme GRAMMONT Agnès, M. HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, Mme PLÉ Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. RAVET Pierre-Luc, M. SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. THOREZ Jean-Claude, M. VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

***Absents excusés :***

Mme BAUDRY Catherine, procuration à M. HENNEON François-Xavier,  
Mme BERTRAND Dorothee, procuration à M. FICHEUX Bruno,  
Mme DERONNE Veronique, procuration à M. MAHIEU Philippe,  
Mme HOUSSIN Marie, procuration à M. DEHAENE Michel,  
Mme LORPHELIN Martine ; procuration à M. LORIDAN Bernard  
M. PARENT Michael, procuration à M. HURLUS Jacques,  
Mme EVRARD Monique, procuration à Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

***Secrétaire de séance :*** Mme HIEL Anne.

## Délibération n°2021D013 - Tourisme, Voies Douces, Base Nautique et Port de plaisance Flandre Lys - Aménagement par la CCFL d'un parking rue de l'Eglise à Haverskerque.

*La Vice-Présidente expose au Conseil :*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5214-16 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Flandre Lys ;

Considérant que la commune d'Haverskerque connaît depuis plusieurs années une augmentation notable de la fréquentation touristique engendrant des difficultés de stationnement sur la commune. Que la présence d'infrastructures touristiques d'intérêts communautaires et gérés par la CCFL que sont le port et la base nautique Flandre lys, la véloroute de la Lys, les itinéraires pédestres inscrits au PDIPR, la présence des écolodges et du gîte, participent à l'augmentation de la fréquentation touristique de la commune.

Considérant que l'ensemble de ces équipements ainsi que la présence du réseau points nœuds vélo « Vallée de la Lys Monts de Flandre » nécessitent que des zones de stationnement supplémentaires soient aménagées pour accueillir les visiteurs et notamment les touristes pratiquant la randonnée pédestre au départ des itinéraires ainsi que les touristes à vélo au départ de la véloroute de la Lys et du réseau points nœuds vélo.

Il est proposé la création d'un parking de 32 places, rue de l'église à Haverskerque, sur une parcelle de 1460m<sup>2</sup> (parcelle AY 212), directement située sur les points de départ des deux itinéraires de randonnées que sont le circuit du Tannay et le circuit des trois clochers à Haverskerque, inscrits au PDIPR. Ce parking, sera également un point de départ pour les touristes empruntant l'itinéraire de la véloroute de la Lys et empruntant le réseau points nœuds Vallée de la Lys Monts de Flandre. Ce parking sera également un parking supplémentaire à proximité de la base nautique Flandre Lys via la rue du moulin.

Ce parking comprendra 32 places dont 2 places PMR, une zone de stationnement couverte pour les vélos, des plantations, l'installation de fourreaux permettant l'installation de 3 bornes destinées à l'alimentation des véhicules électriques en lien avec le conseil régional, une signalétique touristique permettant d'informer les randonneurs, usagers vélos et touristes des circuits pédestres et parcours vélos sur le territoire ainsi que de l'offre touristique locale. Des connexions avec le chemin conduisant à la passerelle rouge seront éventuellement entreprises par ailleurs.

Le plan de financement de ce projet est estimé à 250 000 euro TTC.

La réalisation de ce projet se fera conformément à l'article L 1615-2 du CGCT. La commune devra délibérer dans les mêmes termes. Une convention sera également rédigée entre les deux parties.

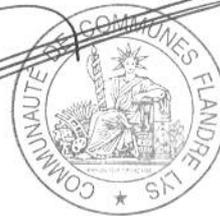
Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil de :

- DELIBERER pour la réalisation de ce parking à Haverskerque, et ceci dans le cadre l'article L 1615-2 du CGCT.
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (42 voix pour) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,  
Fait à la CCFL,

Le Président,  
Jacques HURLUS



Envoyé en préfecture le 23/02/2021

Reçu en préfecture le 23/02/2021

Affiché le



ID : 059-245900758-20210218-2021D013-DE